

TECHNIQUE

Bardage rapporté : traitement des départs de bardage et acrotères

Avec un rôle à la fois esthétique et de protection de l'isolant, ces points singuliers nécessitent la mise en œuvre de dispositions techniques spécifiques. En voici les prescriptions minimales à respecter. Les solutions particulières à chaque parement sont visées dans les documents techniques (ATec, DTA, ATT...) du parement mis en œuvre.

SNBVI
la façade intelligente

DÉFINITION

QU'EST-CE QU'UN DÉPART DE BARDAGE ET UN ACROTÈRE ?

Les départs de bardage et les acrotères caractérisent les extrémités de l'enveloppe ITE d'une construction. Ces deux zones sont traitées comme les jonctions horizontales hautes et basses entre l'environnement extérieur et le bardage (figure 1).

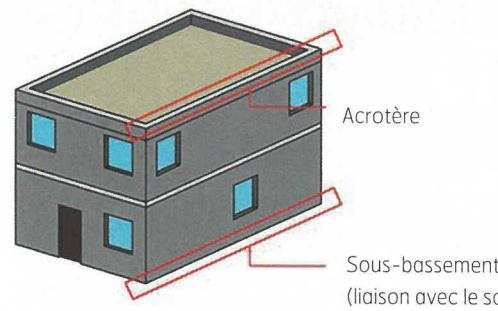


Figure 1
Localisation des pieds de bardage et acrotères

Les bardages rapportés ne constituent pas le clos et couvert de la construction. Ce rôle est assuré par le support (béton, en maçonnerie...). Cependant, au-delà des notions d'habillage et d'esthétisme, le système de bardage rapporté, constitué du parement et de ses accessoires de fixation et d'ossature, participe à la protection du support et de l'isolation éventuellement mise en œuvre. Ces points singuliers sont particulièrement sensibles aux infiltrations d'eau, aux salissures, aux objets ou encore aux petits animaux. Leur traitement consiste en leur fermeture tout en respectant les préconisations de mise en œuvre du bardage rapporté, notamment de la lame d'air en arrière du parement.

La pose d'un bardage rapporté démarre généralement du pied de bardage pour terminer au niveau de l'acrotère. Des prescriptions et préconisations générales sont données dans les normes et référentiels techniques en vigueur tels que les Cahiers n° 3316 et n° 3194 du CSTB, les référentiels Pacte visant les bardages rapportés ou encore le NF DTU 45-4. Les prescriptions spécifiques à un parement en particulier sont décrites dans les ATec, DTA, ATT... établis par les fabricants de parements.

OBJECTIFS (1/2)

AU SERVICE DE L'ESTHÉTISME DE LA FAÇADE

La fonction première de ces deux points singuliers est le traitement esthétique de la fin du bardage, réalisé par la mise en œuvre de profils spéciaux de grande longueur (jusqu'à 6 m), fabriqués principalement à partir d'acier galvanisé d'épaisseur minimale 0,75 mm ou d'aluminium d'épaisseur minimale 1 mm très souvent prélaqués de couleur. Ils peuvent être issus de gammes standards ou pliés directement sur chantier.

Ils permettent de créer des lignes singulières par séparation ou encore par recouvrement du parement (figures 2). Ils sont fixés au support principal et peuvent être assemblés aux montants de l'ossature secondaire en départ de bardage pour éviter sa flexion en tête.



Figures 2
Exemples d'un traitement en départ de bardage et en acrotère



OBJECTIFS (2/2)

LA PROTECTION DE L'ISOLANT ET DE L'OSSTURE SECONDAIRE

La conception des départs de bardage et des acrotères doit permettre de protéger l'isolant contre :

- les infiltrations d'eau (ruissellement...);
- les salissures (projection au sol...);
- la végétation au sol;
- les détériorations animales (rongeurs...).

Au niveau de l'acrotère, il s'agit surtout de protéger l'isolant contre les infiltrations d'eau. Pour cela un recouvrement de la couverte de 30 mm sur le parement est nécessaire (figure 3). Il faut noter également que l'inclinaison de la couverte est faite à l'opposé de la façade pour éviter le ruissellement de l'eau sur cette dernière.

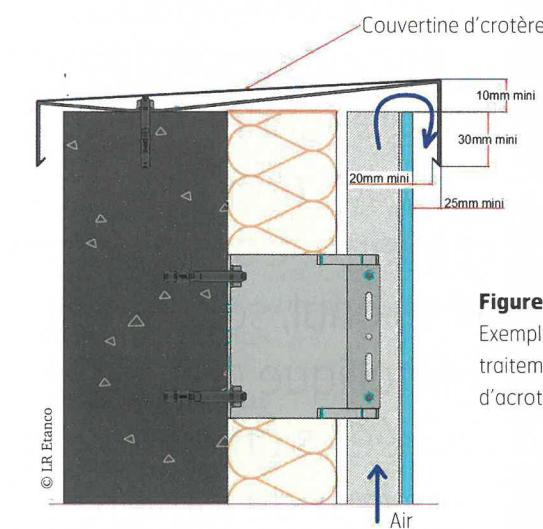


Figure 3
Exemple d'un traitement d'acrotère

VENTILATION

LA CONTINUITÉ DE LA LAME D'AIR

La mise en œuvre des habillages en départ de bardage et en acrotère doit permettre d'assurer le passage de l'air au niveau de la lame d'air ménagée à l'arrière des parements de façade. Cette préconisation se matérialise en acrotère par l'ajout d'une couverte à une distance minimale de 25 mm de la face extérieure du parement (figure 3). L'habillage en départ de bardage, usuellement appelé barrière anti-rongeurs, est perforé au niveau de l'entrée de la lame d'air, selon les dispositions du NF DTU 45-4. Les sections de ventilation minimales générées par les perforations sont mentionnées dans le tableau 1.

Hauteur (H) entre entrée et sortie d'air	Surface (S) des orifices par ml de bardage (cm²/m) (2)
< 3,0 m	50
3 à 6 m	65
6 à 10 m	80
10 à 18 m	100
18 à 24 m (1)	115

(1) uniquement pour les ossatures secondaires bois

(2) selon la formule $S = K \times (H/3)^{0.4}$ avec $K=50$

Tableau 1 – Section de ventilation de la barrière anti-rongeurs

À VENIR DANS BARDAGE INFO

nov.
n° 22

**Responsabilité étendue
des producteurs (REP) :
les enjeux pour la filière bardage**

**CE THÈME CONCERNE
VOTRE ACTIVITÉ ?**

Morgane Gargadennec se tient à votre disposition pour vous aider à mettre en valeur votre expertise. m-gargadennec@pyc.fr - 01 53 26 48 03

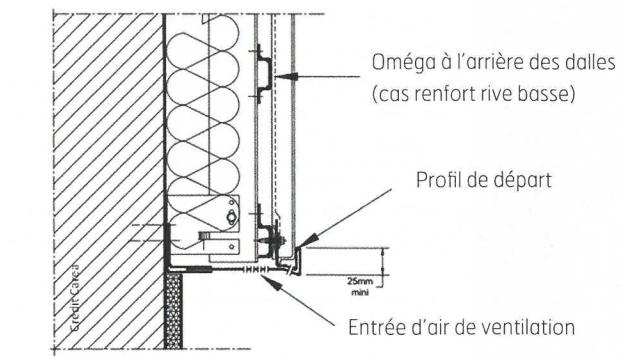


Figure 4 - Exemple d'un traitement des ponts thermiques sous un départ de bardage